

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00196 Numéro SIREN : 303 010 789 Nom ou dénomination : LOGIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 4191

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/4191

Déposant :

Nom/dénomination : LOGIDIS

Forme juridique : Société en nom collectif

N° SIREN : 303 010 789

N° gestion : 1991 B 00196



LOGIDIS

SAS au capital de 63.959.664 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
303 010 789 RCS CAEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit 30.439.859,67 euros, de la manière suivante :

Affectation au poste « Autres réserves »	19.044,48 €
Répartition d'un Dividende global (7,61 € x 3.997.479 actions)	30.420.815,19 €

Le montant sur le poste « Autres réserves » est ainsi porté à 15.507.123,03 euros.

Le montant du dividende de 30.420.815,19 euros représente un dividende de 7,61 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constitue un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

~~POUR COPIE CONFORME~~





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Logidis S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Logidis S.A.S.
ZI route de Paris - 14120 Mondeville

Référence : CBD-202-069

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Logidis S.A.S.

Siège social : ZI route de Paris - 14120 Mondeville
Capital social : €. 63 959 664

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société Logidis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Logidis S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z.
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 18 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Logidis S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
26 juin 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2020

KPMG S.A.

Caroline Bruno-Diaz
Associée



COMPTES ANNUELS

SAS LOGIDIS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019



COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2019

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	603 046	350 400	252 646	252 646
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	67 958 943	21 358 567	46 600 377	87 180 774
Créances rattachées à des participations	282 452		282 452	282 452
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	68 844 441	21 708 967	47 135 475	87 715 872
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 015	1 258	1 757	2 072
Autres créances	199 839 102		199 839 102	124 944 153
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	199 842 117	1 258	199 840 859	124 946 226
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	268 686 558	21 710 225	246 976 333	212 662 098

2



Carrefour



1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 63 959 664)	63 959 664	63 959 664
Primes d'émission, de fusion, d'apport	126 638 865	126 638 865
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 395 966	6 395 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	15 488 079	47 390 931
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	30 439 860	-31 902 853
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	242 922 433	212 482 574
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		135 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS		135 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 550	17 866
Dettes fiscales et sociales	2 844	44
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 041 505	26 615
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 053 900	44 524
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	246 976 333	212 662 098

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			135 000	8 417
Autres produits			5 302	9 965
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			140 302	18 382
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			71 095	-117 799
Impôts, taxes et versements assimilés			152 623	9 763
Salaires et traitements				
Charges sociales			803	
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			316	629
Dotations aux provisions				
Autres charges			16 466	23 023
CHARGES D'EXPLOITATION			241 302	-84 384
RESULTAT D'EXPLOITATION			-101 000	102 766
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3 295 892	3 628 163
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			71 320	59 622
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 479 235	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			17 846 447	3 687 785
Dotations financières aux amortissements et provisions				35 837 802
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				35 837 802
RESULTAT FINANCIER			17 846 447	-32 150 017
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			17 745 447	-32 047 251

Comptes annuels au 31/12/2019

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72 267 312	184 750
Produits exceptionnels sur opérations en capital	374 593	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 641 905	184 750
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55 882 387	15 245
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 882 387	15 245
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 759 518	169 505
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 065 106	25 107
TOTAL DES PRODUITS	90 628 654	3 890 917
TOTAL DES CHARGES	60 188 794	35 793 770
BENEFICE OU PERTE	30 439 860	-31 902 853



Carrefour



ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'D' or similar character.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

En Octobre 2019, la société LOGIDIS a cédé 100% de ses parts de la SCI Cargo Property Assets.

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

En tant que distributeur alimentaire, Carrefour, entreprise de première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités.

Le groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour reste vigilant quand à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 sont amortis sur une durée économique de 3 à 4 ans. Fiscalement, ils sont amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est examinée en fonction de critères fondés sur l'activité et la rentabilité. Dans tous les cas, une étude est faite pour déterminer la valeur des fonds, sur la base de cash-flows actualisés et une provision est constituée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux provisions pour dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : **0** euro.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs composant les fonds.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 8 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.

- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'un amortissement exceptionnel. Cet amortissement est déterminé par comparaison entre la VNC de l'actif et sa valeur d'utilité estimée par actualisation de Flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité.

Les dotations aux provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : 0 euro.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs sont dépréciés au regard de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés de nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, soit en immobilisations financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais d'accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

9



Carrefour



Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à la clôture de l'exercice est de : 0 euro.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

10



Carrefour



• Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel au 31/12/2019 s'élèvent à 0 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 0 euro au titre des engagements de retraite
- 0 euro au titre de la médaille du travail.

NEANT

L'engagement est calculé annuellement par un actuair, selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **0.75 %**
- Taux d'évolution des salaires : **2.04 %**
- Taux de charges sociales : **43 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite ; Pour les agents de maîtrise, employés, cadres dirigeants et cadres : 61.5 ans pour ceux nés avant 1961 et 62 ans pour les autres.

• Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité emploi a été supprimé à effet du 1^{er} janvier 2019. Le nouvel allègement de charge sociale mis en place par la loi de finance 2019 à effet du 1^{er} janvier 2019 en vue de pérenniser l'impôt qui constituait le CICE est constaté sur la ligne « charges sociales » du compte de résultat.

NEANT

- Informations en matière de crédit-bail immobilier

Les redevances restant à payer ainsi que le prix d'achat résiduel sont :

- Indexés sur la base du dernier indice appliqué par l'établissement prêteur ;
- Actualisés sur la base des taux d'actualisation dépendant de l'année de commencement de contrat.

Lorsque plusieurs dates de levée d'option sont prévues au contrat, le montant des redevances et du prix d'achat restant à payer sont déterminés en fonction de la première date d'option.

NEANT

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement			NEANT			
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains	977 639			374 593		603 046
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques,						
matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et						
informatique, mobilier						
Emballages récupérables et						
divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES	977 639			374 593		603 046
Participations	123 301 028			55 059 633		68 241 395
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES	123 301 028			55 059 633		68 241 395
TOTAL	124 278 667			55 434 226		68 844 441

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						



4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Terrains		NEANT				
Constructions						
Installations - Matériels						
Autres Immos corporelles						
TOTAL						

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce		NEANT			
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation					
TOTAL					

4.1.6. Stocks d'immobilisations

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions	Valeur nette au 31/12/2019
			NEANT				
TOTAL							

4.1.7. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2019	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	282 452		282 452
Créances rattachées à des participations	282 452		282 452
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	199 842 117	199 842 117	
Créances clients	3 015	3 015	
Etat : impôts et taxes diverses	179 489	179 489	
Autres créances	199 659 613	199 659 613	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	200 124 569	199 842 117	282 452
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	232 307
Disponibilités	
TOTAL	232 307

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 63 959 664 euros divisé en 3 997 479 actions de chacune 16,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	63 959 664							63 959 664
Prime d'émission, fusions, Apport	126 638 865							126 638 865
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 395 966							6 395 966
Réserves réglementées								
Autres réserves	47 390 931				-31 902 853			15 488 079
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	-31 902 853	30 439 860			31 902 853			30 439 860
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	212 482 573	30 439 860						242 922 434

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :					
	135 000		135 000		
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	135 000		135 000		
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge					
Provisions pour dépréciation :					
	36 563 737	316	14 853 828		21 710 225
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles	724 993		374 593		350 400
- Sur immobilisations financières	35 837 802		14 479 235		21 358 567
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	942	316			1 258
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs					
TOTAL	36 968 737	316	14 988 828		21 710 225
Dont :					
- Exploitation		316	135 000		
- Financier			14 479 235		
- Exceptionnel			374 593		

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTE	Montant brut au 31/12/2019	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 550	9 550		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	2 844	2 844		
Autres dettes	4 041 505	4 041 505		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 053 899	4 053 899		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 550
Dettes fiscales et sociales	538
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	10 088

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	NEANT			
Produits constatés d'avance				

4.3. RESULTAT

4.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	72 641 905
- Sur opérations de gestion	
- Rentrées sur créances amorties	
- Produits de cession sur immobilisations incorporelles	
- Produits de cession sur immobilisations corporelles	241 460
- Produits de cession sur immobilisations financières	72 025 852
- Autres produits sur opérations en capital	
- Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires	
- Reprise provisions pour investissements	
- Reprise provisions pour hausse de prix	
- Reprise provisions risques légaux	
- Reprise provisions pour litiges divers	
- Reprise provisions autres risques et charges	
- Reprise provisions dépréciation d'actif	374 593
Charges exceptionnelles :	55 882 387
- Sur opérations de gestion	
- Frais de personnel	
- Amendes et Pénalités	
- Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	
- Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	374 593
- Valeur comptable des immobilisations financières cédées	55 059 633
- Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	448 161
- Dotations aux amortissements dérogatoires	
- Dotations provisions pour investissement	
- Dotation provisions pour hausse de prix	
- Provisions pour risques légaux	
- Dotations provisions pour litiges divers	
- Dotations provisions autres risques	
- Dotation provision dépréciation d'actif	

4.3.2. Participation des salariés

NEANT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres (Matériel informatique)	Total
Coût d'entrée					
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations exercices					
VALEUR NETTE					
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs					
- Montant de l'exercice					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
- A un an au plus					
- A plus d'un an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
TOTAL					



Carrefour



5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Les engagements liés à la responsabilité d'associé

Engagements	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	TOTAL
Engagements liés à la responsabilité d'associé (1)		NEANT			

(1) La quote-part de la société dans l'actif de ces SNC ou SC est de :

5.2.2. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres	2 312 000		2 312 000	
- Garanties de passifs	12 000 000		12 000 000	
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux prestations de services				
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
TOTAL	14 312 000		14 312 000	
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties	45 735	45 735		
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance				
TOTAL	45 735	45 735		

5.3. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 2 018 163 760 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

5.4. INTEGRATION FISCALE

Notre société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2001 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par notre société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

5.5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)



CSD	4 000 000,00	6 103 330,47	50,00	4 227 166,90	4 227 166,90			337 657 280,02	-2 178 696,65		
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	42 533 524,00	-8 256 131,45	97,39	62 851 161,75	41 492 595,21			1 662 426 352,52	3 683 454,41		
2) participations (de 10 à 49% capital)											
participations françaises											
participations étrangères											
B - RESEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
FILIALES FRANCAISES											
FILIALES ETRANGERES											
PARTICIPATIONS FRANCAISES				880 615,04	880 615,04	282 451,94				12 352,79	
PARTICIPATIONS ETRANGERES											
	46 533 524,00	-2 152 800,98		67 958 943,69	46 600 377,15	282 451,94	0	2 000 083 633	1 504 758	12 352,79	



[Handwritten signature]